



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX-MILLE-VINGT, Dix-Sept Novembre.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 novembre et le 9 novembre 2020

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE Adjoints

E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – N. DEDULLE LELLUIN – P. GINER – J.L. GIRAUD – J. HENSELER – S. LAINE – E. MENUT – N. PERRICHON – M. RAYNAUD – J.M. BAGNIS **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : M. MARTEAU (pouvoir donné à S. LAINE), A. RASKIN (pouvoir donné à S. ALLEG), J. RAYNAUD (pouvoir donné J. HENSELER), C. OBYN SELINGUE (pouvoir donné à M. BODY), A. CARRU MARTEL (pouvoir donné à E. BISQUE LAVORGNA), J. DUBOIS (pouvoir donné à C. BOUGE)

VOIRIE COMMUNALE - DENOMINATION DE LA TRAVERSE / CENTRE VILLAGE.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'art L 2121-29,

CONSIDERANT l'intérêt culturel et historique que représente la dénomination de la ruelle reliant la rue de l'Horloge et chemin de la Fontaine.

Il est proposé de nommer ladite ruelle, « la traverse des Arts ».

Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ADOPTER** la dénomination « la traverse des Arts » reliant la rue de l'Horloge et le chemin de la Fontaine.
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de cette présente délibération, notamment informer le service de la Poste.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE